

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*08

Désignation de l'entreprise : AB DIEPPE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 297 CHEMIN DE COTE COTE 76710 ANCEAUMEVILLE Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 91090597500017Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2025

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA				
AC IIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC			
		Frais de développement*	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	58 500	AG	25 940	32 560	
		Fonds commercial	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK			
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	1 009 905	AQ	164 703	845 202	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	50 356	AS	14 125	36 231	
		Autres immobilisations corporelles	AT	174 327	AU	50 203	124 124	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW				
	Participations	CS		CT				
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV				
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF	1 880	BG		1 880		
	Autres immobilisations financières*	BH	3 924	BI		3 924		
	TOTAL (II)		BJ	1 298 891	BK	254 970	1 043 921	
	AC IIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	17 678	BM		17 678
			En cours de production de biens	BN		BO		
En cours de production de services			BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis			BR		BS			
Marchandises			BT		BU			
CREANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 727	BY		1 727	
		Autres créances (3)	BZ	72 463	CA		72 463	
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	60 182	CG		60 182		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	26 042	CI		26 042		
	TOTAL (III)	CJ	178 092	CK		178 092		
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW						
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1 476 983	1A	254 970	1 222 013		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:		CP	(3) Part à plus d'1 an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		AB DIEPPE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 20 000)			DA	20 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	243	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	-10 243	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	83	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	10 083	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	714 953	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Instruments financiers à terme			DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	154 254	
	Dettes fiscales et sociales			DY	127 960	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	2 900	
	Autres dettes			EA	211 862	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 211 929		
Ecart de conversion passif * et différences d'évaluation			TOTAL (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 222 013		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	429 023
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise AB DIEPPE										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	58 500	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants L9]				KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants M1]				KM		KN		KO	
		Installations gales, agencés*, aménagements des constructions		[Dont Composants M2]				KP	1 009 905	KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]				KS	49 626	KT		KU	730
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	118 900	KW		KX	1 859
		Matériel de transport *						KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	53 567	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	1 231 998	LO		LP	2 589	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	6 304	1U		1V			
TOTAL IV						LQ	6 304	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	1 296 802	ØH		ØJ	2 589

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
				par virements de poste à poste 1		par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		4							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	58 500					
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY						
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB						
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME						
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH	1 009 905					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	50 356					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	120 759					
		Matériel de transport			IV		MP		MQ						
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS		MT	53 567					
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW						
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA						
	Avances et acomptes				NC		ND		NE						
	TOTAL III				IY		NG		NH	1 234 587					
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7					
		Autres participations				IØ		ØX		ØY					
Autres titres immobilisés				II		2B		2C							
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	500	2F	5 804						
TOTAL IV				I3		NJ	500	NK	5 804						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4		ØK	500	ØL	1 298 891	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AB DIEPPE					Néant ☒ *	
Exercice N clos le 31/12/2025						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise
AB DIEPPE
Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	16 940	PF	9 000	PG		PH	25 940
TOTAL I		RK	16 940	RM	9 000	RN		RO	25 940
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV	104 830	PW	59 873	PX		PY	164 703
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	8 709	QA	5 416	QB		QC	14 125
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	19 737	QE	12 002	QF		QG	31 739
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	11 802	QM	6 663	QN		QO	18 464
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	145 077	QV	83 954	QW		QX	229 031
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	162 017	ØP	92 954	ØQ		ØR	254 970

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobiliations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d' autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
	Inst. gales, agenc am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc et am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM			
TOTAL III								
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

Désignation de l'entreprise		AB DIEPPE						Néant ☒ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE		UF					
			UG		UH					
			UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFIP N° 2057 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise :
AB DIEPPE
Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP	1 880	UR		US	1 880		
	Autres immobilisations financières			UT	3 924	UV		UW	3 924		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	1 727		1 727				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	1 685		1 685				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	19 670		19 670				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	15 968		15 968				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	35 140		35 140				
Charges constatées d'avance			VS	26 042		26 042					
TOTAUX			VT	106 036	VU	100 232	VV	5 804			
RENVUIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	2 380						
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	2 880						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	714 953		139 372		482 903		92 679	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	154 254		154 254						
Personnel et comptes rattachés		8C	88 780		88 780						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	33 963		33 963						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	4 427		4 427					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	790		790					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	2 900		2 900						
Groupe et associés (2)		VI	206 799		-526		207 325				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 063		5 063						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 211 929	VZ	429 023		690 227		92 679		
RENVUIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	118 090	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

Désignation de l'entreprise : AB DIEPPE		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	☐	Néant	☐	* Exercice N, clos le : 31/12/2025	
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admissibles et déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	83
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)							WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)							WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option							RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WI	
	Amendes et pénalités							WJ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)								
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE							WL	
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI							L7	
Régimes particuliers / impositions antérieures	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *								
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)							SU		
Zones d'entreprises* (activité exonérée)							SW		
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro							M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
TOTAL I							WR	83	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)									
Régimes particuliers / impositions antérieures	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %								
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)							2A	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								
	Dédution au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *								
	Majoration d'amortissement*								
	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)							L2	
	S.I.I.C. (art. 208C)							K3	
	J.E.I. (art.44 sexies A)							L5	
Mesures d'incitation à l'investissement	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)							PA	
	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)							XC	
	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)							PB	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)							X9	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)							YA	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)							YB	
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)							YI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)							YL	
	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)							YH	
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)							YC		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)							YD		
Créance déduite par le report en arrière de déficit							ZI		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)							XI	83	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	0	
							XO	83	

AB DIEPPE
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 297 Chemin de Côte Côte
76710 ANCEAUMEVILLE
910 905 975 RCS ROUEN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 MAI 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

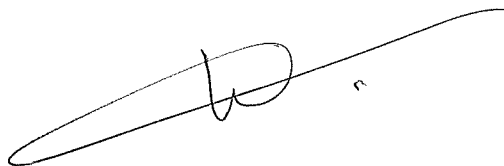
L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 82,97 euros en totalité au compte « autres réserves ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 Mai 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' followed by a horizontal line and a small flourish.